

Faculté des arts et des sciences
Département de sciences biologiques

Sigle du cours et section	BIO-3080	Été 2021
Titre du cours	Stage d'animation en biologie	
Crédits	1	
Durée et date	Durée : Équivalent de 45 heures de travail	
	Date : au 03 mai au 13 août 2021	

Professeurs	Mohamed Hijri
Local	
Courriels	Mohamed.Hijri@umontreal.ca
Téléphones	(514) 343-2120

ÉVALUATION		
Rapport	Pondération	Date
Évaluation par le responsable du milieu d'accueil	10%	Remise 13 août 2021
Rapport écrit l'étudiant et autres fichiers d'illustrations pertinentes	90%	Remise 13 août 2021

BUT DU COURS

Participation non rémunérée à des activités de vulgarisation ou autres jugées équivalentes dans un domaine de la biologie pour donner l'occasion à l'étudiant d'agir en tant que biologiste auprès d'un organisme œuvrant auprès du grand public ou de la communauté étudiante ou bien dans des établissements d'éducatons primaires et secondaires. L'étudiant doit concevoir son projet et trouver le milieu d'accueil, où une personne responsable approuve le projet et accepte de superviser et d'évaluer l'étudiant. Les activités doivent être de nature scientifique; les activités d'animation à caractère purement social, les stages de formation personnelle, la présentation de travaux déjà crédités dans d'autres cours ne sont pas admissibles.

TYPE D'ANIMATION ET DE MILIEU D'ACCUEIL

Exemples d'activités:

- conférences, cours, présentations orales devant un public
- préparation et direction d'excursions ou de travaux pratiques
- rédaction de feuillets ou d'articles de vulgarisation ou d'interprétation
- préparation de matériel pédagogique, diaporama, bande vidéo, CDROM, etc.
- participation à des émissions de radio ou télévision (incl. radio ou télé communautaires)
- etc.

Exemples d'auditoires et d'organismes touchés:

- organismes officiels à but non lucratif comme les clubs de sciences naturelles, d'ornithologie, d'entomologie, de mycologie, d'horticulture (Cercles des jeunes naturalistes, Société de biologie de Montréal, etc.)
- musées, jardins zoologiques et botaniques, etc.
- garderie, CPE, classes de primaire, secondaire, collégial
- organismes communautaires comme les clubs de l'âge d'or
- camps de jour, camps de vacances, de scouts
- associations étudiantes
- etc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Afin de vous inscrire, vous devez compléter le formulaire de « Proposition du projet de stage d'animation en biologie BIO3080 » disponible en ligne à l'adresse (<http://bio.umontreal.ca/ressources-services/guides-formulaires/>). Par la suite vous devez prendre rendez-vous (physiquement ou par Zoom) avec le professeur responsable pour discuter du milieu d'accueil pressenti et de l'animation qui y serait accomplie. Un projet ne sera pas accepté après ou durant sa réalisation; il doit d'abord être approuvé par le professeur responsable. Vous devez le faire signer par les parties (stagiaire, responsable de l'organisme et le professeur responsable. Par la suite, ce formulaire doit être remis à Josée Dodier josee.dodier.1@umontreal.ca du secteur académique au Département de sciences biologiques, local B-2038, Pavillon Des Sciences Outremont, Campus MIL, afin qu'elle puisse en faire l'inscription à votre dossier.

RAPPORT :

À la fin de l'animation, l'étudiant remet un rapport électronique d'une dizaine de pages qui comprend la description du milieu d'accueil, du public cible, du travail réalisé, le temps consacré aux tâches et une critique (bénéfices retirés, difficultés rencontrées, etc.). La description du travail doit être la plus complète possible. Si un document est préparé (texte, vidéo, etc.), il doit être annexé au rapport, mais sera remis à l'étudiant sur demande.

Le tout doit être remis sous forme électronique par courriel (ou autre moyen de transfère dans le cas des fichiers volumineux) à Mohamed Hijri et Josée Dodier.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite <http://cce.umontreal.ca/>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://cesar.umontreal.ca/>

Services des bibliothèques UdeM <https://bib.umontreal.ca>

Soutien aux étudiants en situation de handicap <http://bsesh.umontreal.ca/>

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>